

x

x x

AFFAIRE N° 32 - BUREAU MUNICIPAL D'HYGIENE.

LE MAIRE : Des difficultés se sont présentées avec la Préfecture en ce qui concerne les deux votes que nous avons pris au sujet du Bureau Municipal d'Hygiène.

Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir maintenir votre décision concernant l'ouverture de ce Bureau Municipal d'Hygiène qui sera dirigé par des assistantes sociales.

Les deux votes précédents sont confirmés à l'unanimité.

x

x x